



Etat de lieux de sortie litige

Par **christophe93**, le **14/10/2008** à **17:11**

Bonjour,

j'ai signé voila 2 ans un etat des lieux d'entree d'un appartement. hors lors de l'entree nous avons vue avec l'agence immobiliere un sinistre due aux degats des eaux remontant selon l'agence depuis plusieurs mois. L'agence nous a certifié (non écrit) que cela etait deja signalé par les locataires precedents et que cela a été signalé au syndicat de l'immeuble pour d'eventuel travaux ou recherche de fuite.

Je précise de ce fait que lors de l'etat des lieux d'entree rien n'a été écrit par l'agence. (et par moi meme, du ma premiere erreur)

Au jour d'aujourd'hui, lors d'une visite de sortie, mon agence s'etonne que rien n'a été fait ni par le syndic ni par nous. Mais de plus elle voudrais que nous contactions notre assurance pour les travaux. Bien evidement apres avoir demandé a notre assurance celle ci doute sur le bien foncé de cette demande. Mais pire encore notre syndic nous refuse l'accès au preuve qui nous permettrai de dire a notre agence immobiliere que le sinistre etait connus par tous.

Comment puis je avoir acces au documents du syndic des travaux passées ? et comment puis je me sortir de cette situation qui cour vers le refus de rendue de caution?

En vous remerciant par avance

Cordialement

christophe du 93